

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES BUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des semestres 1, 2, 3 et 4 et de délivrance des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour les Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU
Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dpt Génie Biologie (BMB-DN)
Hubert COITOUT, MCF - Chef dept Mesures Physiques
Rakaia AIT TIZGUI, PRCE - Chef dept G.I.M
Flavien PACCOT, PRAG - Chef dept G.I.M
Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique
Joël TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T
Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA
Abdel BELKORCHIA, MCF - Chef dpt Génie Biologie – agronomie et SEE
Janique SOULIE, MCF - Chef dept GEA
Maëva PARADIS, PRAG - Chef dept SD
Frédéric RIFFARD, PU - Chef dept Chimie
Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI
Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF - Chef dept Informatique
Corinne BRDYS, MCF - Chef dept GEII
Laurent DEROUSSI, MCF - Chef dept MT2E
Antoine JURY, MCF - Chef dept GMP
Anne MURER, MCF - Chef dept TC
Sandra SAÏD, MCF - Chef dept MLT
Fabienne BERGER, MCF - Chef dept TC
Christophe BLANC, MCF - Chef dept MMI
Lise JACQUEZ, MCF - Chef dept ICJ
Nicolas BOYER, Professionnel
Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel

Claire MATON, Professionnel
Adrien NIVOLIEZ, Professionnel
Jonathan DO VALE, Professionnel
Pascal KERNEIS, Professionnel
Françoise CONSTANTY, Professionnel
Pierre-Yves BELIN, Professionnel

Article 2 :

L'arrêté n°2024-107 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular blue logo of the UCA (Union Cycliste Amateur) to its right.

Le 6 juin 2024

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*